VINS DE BOURGOGNE

Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgognes

CAHIER DE CHARGES

Intégration des Fichiers Issus des Registres de cave informatiques dans DEMAT'VIN Négociant-Vinificateur

1.3.7

Circuit de validation

	NOM/PRENOM	FONCTION	DATE	VISA
REDACTION	Antonia PERNIN	Chef de Projet HELIX	07/05/2018	Ok
REDACTION	Jeremy MAHU	WEBMASTER HELIX	07/05/2018	Ok
VERIFICATION	Pascal MODIN	Directeur Général HELIX	07/05/2018	Ok
APPROBATION	Laurent de TORCY	Président HELIX	07/05/2018	Ok
REDACTION/ VERIFICATION	Philippe LONGEPIERRE	Directeur de projet BIVB	07/05/2018	Ok
APPROBATION	Christian VANIER	Directeur Général BIVB	16/05/2018	OK

Gestion des changements de version

Ce tableau gère les modifications apportées au document au-delà de sa version initiale. Les petites modifications de type erreurs de frappe ou changements de syntaxe ne font pas l'objet d'un suivi. Toute nouvelle version du document ne conserve pas systématiquement les changements apportés lors de la version précédente.

VERSION	DATE	OBJET DE LA VERSION	DATE DISPONIBILITE
V1.0	07/05/2018	Version initiale	
V1.0.1	20/09/2018	Modifications mineures (ajout méthode pour env test)	
V1.0.2	31/10/2018	Ajout méthode pour env test, ajout nouvelles opérations de sortie	
V1.0.3	06/12/2018	Les négociants-vinificateurs pourront envoyer le stock réel sur le mois indiqué sous CIEL et sous DEMAT'Vin comme étant le 1er mois de l'exercice comptable. Avant cette modification le mois pendant lequel on pouvait changer le stock était le mois d'aout. Ajout de l'opération E_AUTRES_ENTREES_NV.	
V1.0.4	26/12/2018	Précisions sur la notion de stock épuisé	
V1.0.5	10/01/2019	Ajout de l'opération binaire RENONCEMENT Modifications en rouge	
V1.1.0	18/04/2019	Ajout du conditionnement pour la centilisation Ajout/modification d'opérations **Disponible pour la DRM avril 2019**	23/04/2019
V1.1.1	25/06/2019	Ajout email dematvinhelix-dev.fr Ajout information encodage base 64	25/06/2019
V1.1.2	25/07/2019	Renommer l'opération Sortie Lies/Bourbes en Sorties Lies/Bourbe/DRA Ajout des codes opérations CIEL dans la liste des opérations pour faciliter la compréhension et expliquer comment se fait l'export vers CIEL. Correction coquille de saisie « code_inao » au lieu de « code_bivb » dans stock_detail.produit	25/07/2019
V1.1.3	23/08/2019	Changement règles renoncement, les ressortissants du BIVB peuvent accéder à cette opération binaire	AOUT 2019
V1.1.4	25/11/2019	Explications mentions néant et stock épuisé. Obligation stock_crd_detail.conditionnement à partir de 01/01/2020 Mise à jour des règles de saisie du TAV Précisions stock Enlever certains RHUMS de la liste des produits Ajout de la notion de pays de destination pour les opérations de vente. Le pays sera obligatoire à partir de 01/03/2020.	01/01/2020
V1.3.0	29/04/2020	Suppression de la partie cautionnement, elle devient facultative et sera par la suite supprimé définitivement Ajout d'une opération de sortie	

V1.3.1	26/05/2020	Ajout des nouveaux produits/catégories fiscales pour les premix. Supprimer des produits Spiritueux, leur catégorie fiscale n'est plus acceptée par les douanes	
V1.3.2	16/09/2020	Ajout obligation pays pour Beaujolais et BIVB Limitation champs Observation à 1000 caractères Suppression informations obsolètes **Les fichiers non conformes seront refusés à partir du 01/06/2021**	SEPTEMBRE 2020
V1.3.3	06/01/2021	Mise en conformité des opérations avec les définitions présentes sous DEMAT'VIN	
V1.3.4	15/01/2021	Mise en conformité des opérations avec les définitions présentes sous DEMAT'VIN	
V1.3.5	04/03/2021	Mise en conformité des opérations avec les définitions présentes sous DEMAT'VIN	
V1.3.6	30/07/2021	Mise en conformité des opérations avec les définitions présentes sous DEMAT'VIN	
V1.3.7	27/01/2022	Ajout de nouveaux produits/catégories fiscales	

TABLE DES MATIERES

- I.OBJECTIF DU DOCUMENT 6
- II.SCHEMA D'ECHANGES DE L'INFORMATION 7

Caractéristiques notables de l'outil *DEMAT'VIN Négociant-Vinificateur* BIVB 7

- III. PRINCIPES D'ECHANGE D'INFORMATION 8

Principes de base 8

Etape 1 : envoi des données vers DEMAT'VIN 9

Etape 2 : traitement des données dans *DEMAT'VIN :* méthode importDRM 13

Etape 3 : traitement du retour dans le logiciel RCI 16

Prise en compte du retour CFT CIEL 17

Schéma visuel de transmission des données 19

- IV.STRUCTURE DU FICHIER XML 20

Principe d'identification des produits 20

Niveau de détail des produits dans les DRM DEMAT'VIN 20

Format de fichier XML 21

Types d'opérations à utiliser pour le compte en droits suspendus 34

Types d'opérations à utiliser le pour le compte en droits acquittés 42

- V.REMARQUES METIER 45

Alcools/vieillissement 45

Liste des produits non-INAO 46

Compensation CIEL 49

I.OBJECTIF DU DOCUMENT

Ce document a pour but de préciser les principes et le format d'échanges d'informations entre les logiciels de registre de cave informatique des négociants-vinificateurs et l'outil ***DEMAT'VIN Négociant-Vinificateur*** du BIVB. Le but de cet échange est la réalisation et la transmission de la DRM informatique aux douanes (outil CIEL).

Pour toute information concernant l'échange d'information entre les logiciels registre de cave informatique et ***DEMAT'VIN Négociant-Vinificateur***, veuillez contacter :

- Pour vos questions sur le cahier des charges

Philippe LONGEPIERRE, BIVB

Tél : 03.80.25.04.93

Email : philippe.longepierre@bivb.com

- Pour vos questions d'assistances techniques DEMAT'Vin

Annick LOUDOT, BIVB

Tél : 03.80.25.04.85

Email : annick.loudot@bivb.com

Antonia PERNIN, Hélix Développement

Tél : 03.80.78.21.20

Email : dematvinhelix-dev.fr

Jérémy MAHU, Hélix Développement

Tél : 03.80.78.21.20

Email : dematvinhelix-dev.fr

II.SCHEMA D'ECHANGES DE L'INFORMATION

L'outil ***DEMAT'VIN Négociant-Vinificateur*** du BIVB est le point central dans le processus de dématérialisation des DRM souhaité par les douanes.

Le but de l'outil est d'enregistrer des Registres de cave/DRM (par saisie directe ou par intégration à partir d'un logiciel extérieur) et de transmettre informatiquement ces DRM aux douanes (outil CIEL), remplaçant ainsi le format papier.

L'acronyme **RCI** sera utilisé dans ce document pour les logiciels extérieurs permettant la saisie des **R**egistres de **C**aves **I**nformatiques des négociants-vinificateurs.

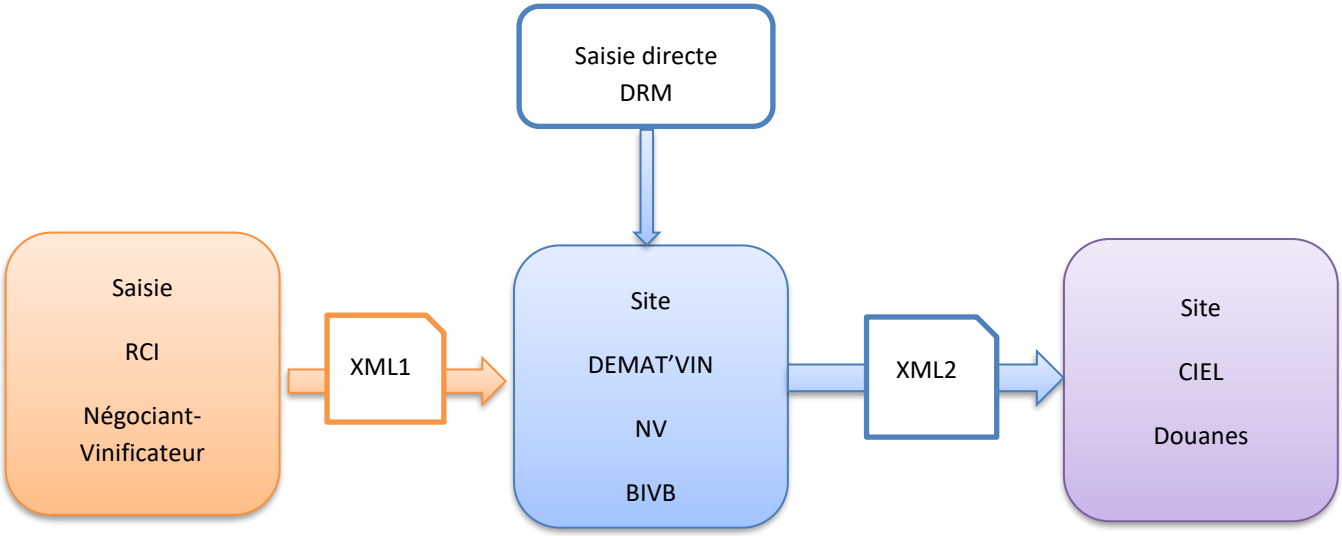

Caractéristiques notables de l'outil *DEMAT'VIN Négociant-Vinificateur* BIVB

- Gestion d'une déclaration par EA (**E**ntrepositaire **A**grée), et un EA correspond à un CVI (**C**asier **VI**ticole)
- Les dépôts(EA) des **NV** (**N**égociant-**V**inificateur) sont gérés en droits suspendus et en droits acquittés.
- L'unité de mesure pour les volumes de la DRM ***DEMAT'VIN*** est en litre, avec 3 décimales possibles, mais peut afficher en hectolitre sous DEMAT'VIN.
- La validation de la DRM est **volontaire**, l'utilisateur est responsable des données renseignées. Même si les données sont transmises de manière transparente grâce aux processus décrits dans ce cahier de charges, la validation des données se fait par l'utilisateur sous ***DEMAT'VIN Négociant-Vinificateur***. Cette validation enclenche l'envoi des données à CIEL et l'ouverture de CIEL pour la validation finale sous CIEL.

III. PRINCIPES D'ECHANGE D'INFORMATION

Ce chapitre décrit le processus d'échanges d'informations entre les RCI et DEMAT'VIN.

Principes de base

- Ce cahier de charges concerne uniquement le sens RCI->DEMAT'VIN. Le retour de l'information modifiée en CIEL directement par l'utilisateur n'est pas couvert par ce cahier de charges.
- La communication avec ***DEMAT'VIN*** se fait grâce à des Webservices de type SOAP 2.0
- La communication entre les RCI et ***DEMAT'VIN*** a été pensée pour minimiser l'intervention de l'utilisateur final.
- La saisie des éléments de registre de cave se fait uniquement du côté du registre de cave informatique (RCI), il n'y a pas de saisie à faire sous ***DEMAT'VIN*** pour l'utilisateur final.
- Aucune saisie coté ***DEMAT'VIN*** n'est possible pour un utilisateur ayant transmis sa DRM à partir de son logiciel RCI.
- Toute correction d'information se fait du côté RCI, le résultat est envoyé à nouveau vers ***DEMAT'VIN***.
- L'envoi de DRM peut se faire autant fois que nécessaire, tant que la DRM ***DEMAT'VIN*** n'est pas validée.
- La modification des données de la DRM est possible sous CIEL. Les douanes transmettent à ***DEMAT'VIN*** les informations de la DRM modifiée. Nous préconisons que toute correction des données pour être en phase avec Ciel se fasse directement dans le logiciel RCI du NV et qu'elle soit remontée à ***DEMAT'VIN***. Le processus de retour d'informations vers les RCI est décrit dans le chapitre ***Prise en compte du retour CFT CIEL***
- Les informations demandées sont les informations nécessaires pour constituer la DRM et envoyer le fichier aux douanes. Le degré de détail des informations envoyées peut être choisi par l'envoyeur, la seule demande est de fournir les champs essentiels pour la constitution de la DRM sous CIEL.

  Exemple : décider d'envoyer les stocks/opérations pas millésime ou sans millésime, par mention valorisante ou ~~pu~~ pas. DEMAT'VIN s'adapte à tous ces envois. Un prérequis important est le type de justificatif, permettant de définir en cas de vente dans quelle case de CIEL l'information sera envoyée.

  Le format de fichier demandé est spécifique au BIVB et à l'outil ***DEMAT'VIN***
- Délais : l'intégration et la validation de la DRM du mois N sous CIEL doit se faire avant le 10 du mois N+1.
- Si l'utilisateur d'un RCI gère plusieurs dépôts (chacun ayant son propre n° d'**E**ntrepôt **A**gréé), il faut transmettre les données de chaque **EA** 1 par 1.

Etape 1 : envoi des données vers DEMAT'VIN

Dans cette étape, le négociant-vinificateur travaille au niveau de son logiciel RCI. Il fait sa saisie à la manière habituelle.

Quand la DRM est validée dans son logiciel RCI, un automatisme (voir un bouton visible) fait appel au webservice mis en place par le BIVB pour transmettre les données de la DRM en format XML.

A noter que l'envoi des informations pour une DRM est toujours complet. L'envoi écrase et recrée la DRM concernée en entier sous ***DEMAT'VIN Négociant-Vinificateur***. Il n'y a pas d'envoi différentiel.

Les caractéristiques techniques du webservice sont les suivants :

- Webservice SOAP sur protocole https
- Le webservice est synchrone
- Adresse du webservice en production : https://ws.dematvin-bivb.fr/WS-NV.svc?wsdl
- Adresse du webservice de test : https://preprod-ws.dematvin-bivb.fr/WS-NV.svc?wsdl
- Méthodes du webservice :
  - importDRM
  - getListeProduits
  - getEtatDRM

importDRM

Méthode **importDRM** du webservice :

- Définition : **importDRM**(String IDPartenaire, String MPPartenaire, String Fichier, String NomFichier)
- Utilisation : c'est la méthode permettant aux RCI l'envoi des informations pour la DRM

- *IDPartenaire* : c'est un paramètre fourni par Hélix à chaque éditeur de RCI, permettant son identification.
- *MPPartenaire* : le mot de passer de l'éditeur partenaire. Chaque éditeur à un identifiant et un mot de passe qui lui sont spécifiques. Ces informations seront données aux éditeurs au moment des tests.
- *Fichier* : le contenu du fichier XML contenant la DRM. Pour la structure du fichier XML veuillez-vous référer au chapitre IV. STRUCTURE DU FICHIER XML. Le contenu du fichier XML est encodé en base 64.
- *NomFichier* : le nom du fichier XML généré.

getListeProduits

Méthode **getListeProduits** du webservice :

- Définition : **getListeProduits**(String IDPartenaire, String MPPartenaire, String FormatFichier)
- Utilisation : cette méthode peut être utilisée pour récupérer la liste des produits actives sous DEMAT'VIN NV. Ces produits sont identifiés par un *code_BIVB*. Le contenu de ce code BIVB est expliqué dans le chapitre concernant la structure du fichier XML.

- *IDPartenaire* : c'est un paramètre fourni par Hélix à chaque éditeur de RCI, permettant son identification.
- *MPPartenaire* : le mot de passer de l'éditeur partenaire. Chaque éditeur à un identifiant et un mot de passe qui lui sont spécifiques. Ces informations seront données aux éditeurs au moment des tests.
- *FormatFichier* : indique le format dans lequel le fichier est récupéré.

Le webservice retourne soit un fichier XML, soit un fichier csv, en fonction du type de fichier demandé. Ce fichier est encodé en base 64 et est fait pour faciliter le paramétrage dans les RCI des codes BIVB nécessaires pour l'intégration de la DRM.

Le format XML du fichier résultat est le suivant :

```
<appellations_BIVB>
    <appellation>
        <code_BIVB>1B309</code_BIVB>
        <libellé>Bourgogne blanc</libellé>
        <code_INAO>1B309</code_INAO>
        <couleur>BLANC</couleur>
        <categorie_fiscale>VIN_TRANQUILLE</categorie_fiscale>
        <interprofession>BIVB</interprofession>
        <pays_obligatoire>0</pays_oligatoire>
    </appellation>
    <appellation>
        <code_BIVB>MARC</code_BIVB>
        <libellé>Marc de Bourgogne</libellé>
        <code_INAO></code_INAO>
        <couleur></couleur>
        <categorie_fiscale>ALCOOL</categorie_fiscale>
        <interprofession>BIVB</interprofession>
        <pays_obligatoire>0</pays_oligatoire>
    </appellation>
</appellations_BIVB>
```

Le code_BIVB est le code INAO pour les produits ayant ce code (les appellations INAO). En ce qui concerne les produits sans code INAO (marc, fine, réserve crémant, matières premières alcools, etc.) le BIVB a établi des codes à utiliser pour l'échange d'information Pour les produits correspondant aux catégories fiscales des douanes le BIVB utilisé le code CIEL.

<categorie_fiscale> :

- VIN_TRANQUILLE
- VIN_MOUSSEUX
- PRODUIT_INTERMEDIAIRE
- ALCOOL

<couleur> :

- BLANC
- ROUGE
- ROSE

<interprofession> :

- BIVB
- JURA
- SAVOIE
- BEAUJOLAIS
- AUTRE

<pays_obligatoire> :

- 0 – Non
- 1 - Oui

Le format du fichier CSV est le suivant :

Code_BIVB ;Libellé ;Code_INAO ;Couleur ;Categorie_Fiscale ; Interprofession ;Pays_Obligatoire

1B309 ;Bourgogne blanc ;1B309 ;BLANC ;VIN_TRANQUILLE ;BIVB ;1

getEtatDRM

Méthode **getEtatDRM** du webservice :

- Définition : **getEtatDRM**(String IDPartenaire, String MPPartenaire, String NumeroEA, Int AnneeDRM, Int MoisDRM)
- Utilisation : cette méthode permet au RCI d'interroger l'état d'une DRM sous DEMAT'VIN. Ce web service permet au logiciel RCI de ré-envoyer une DRM tant que elle n'a pas été validée sous DEMAT'VIN. Ce web service permet aussi de bloquer la modification d'une DRM sous le logiciel RCI quand la DRM correspondante sous DEMAT'VIN a été validée.

  En cas de modification de DRM sous CIEL cette méthode renverra l'état de la DRM de régularisation DEMAT'VIN. Pour des détails sous le retour CFT CIEL merci de vous référer au chapitre ***Prise en compte du retour CFT CIEL***.

- *IDPartenaire* : c'est un paramètre fourni par Hélix à chaque éditeur de RCI, permettant son identification.
- *MPPartenaire* : le mot de passe de l'éditeur partenaire. Chaque éditeur à un identifiant et un mot de passe qui lui sont spécifiques. Ces informations seront données aux éditeurs au moment des tests.
- *NumeroEA* : l'identifiant du tiers.
- *AnneeDRM* : l'année de la DRM.
- *MoisDRM* : le mois de la DRM.

Le webservice répond de manière synchrone à cet appel. Cette réponse est structurée en format XML comme suit :

```
<message_retour>
        <code_retour>Code</code_retour>
        <erreur_bloquante>
                Texte erreur
        </erreur_bloquante>
        <etat_drm>etat</etat_drm>
</message_retour>
```

Le message de retour indique le résultat du processus d'intégration du fichier XML par le webservice.

Ce message de retour contient des tags en fonction du code de retour.

Le tag *<code_retour>* prend les valeurs suivantes :

- 200 – si pas de problème
- 403 – en cas d'accès non-autorisé (l'identifiant et le mot de passe partenaire posent des problèmes). Le message de retour contient une erreur bloquante et l'etat_drm=0.
- 500 – en cas d'erreur serveur. Le message de retour contient une erreur bloquante et l'etat_drm=0.
- 900 – en cas d'erreur bloquante. Le message de retour contient une erreur bloquante et l'etat_drm=0.

Le tag *<etat_drm>* contient les valeurs suivantes :

0 – en cas d'erreur bloquante. Ceci signifie que l'état de la DRM demandée ne peut pas être déterminé.

1 – drm en cours

2 – drm validée dans DEMAT'VIN.

devalidationDRM **WARNING Cette méthode est utilisable uniquement en test pour dévalider une DRM**

Méthode **devalidationDRM** du webservice :

- Définition : **devalidationDRM** (String IDPartenaire, String MPPartenaire, String NumEA, Int MoisDRM, Int AnneeDRM)
- Utilisation : cette méthode permet au RCI de dévalider une DRM sous DEMAT'VIN uniquement sur l'environnement de recette/tests.
- *IDPartenaire* : c'est un paramètre fourni par Hélix à chaque éditeur de RCI, permettant son identification.
- *MPPartenaire* : le mot de passe de l'éditeur partenaire. Chaque éditeur à un identifiant et un mot de passe qui lui sont spécifiques. Ces informations seront données aux éditeurs au moment des tests.
- *NumEA* : l'identifiant du tiers.

- *MoisDRM* : le mois de la DRM.
- *AnneeDRM* : l'année de la DRM.

Le tag *<code_retour>* prend les valeurs suivantes :

- 200 – si pas de problème
- 403 – en cas d'accès non-autorisé (l'identifiant et le mot de passe partenaire posent des problèmes). Le message de retour contient une erreur bloquante et l'etat_drm=0.
- 500 – en cas d'erreur serveur. Le message de retour contient une erreur bloquante.
- 900 – en cas d'erreur bloquante. Le message de retour contient une erreur bloquante.

suppressionDRM **WARNING Cette méthode est utilisable uniquement en environnement de pré-production pour nettoyer le compte de teste.**

Méthode **suppressionDRM** du webservice :

- Définition : **suppressionDRM** (string IDPartenaire, string MPPartenaire, string numEA, int MoisDRM, int AnneeDRM, bool ToutesLesDRM)
- Utilisation : cette méthode permet au RCI de supprimer une/des DRM (validées ou non-validées) sous DEMAT'VIN uniquement sur l'environnement de recette/tests.
- *IDPartenaire* : c'est un paramètre fourni par Hélix à chaque éditeur de RCI, permettant son identification.
- *MPPartenaire* : le mot de passe de l'éditeur partenaire. Chaque éditeur à un identifiant et un mot de passe qui lui sont spécifiques. Ces informations seront données aux éditeurs au moment des tests.
- *NumEA* : l'identifiant du tiers.
- *MoisDRM* : le mois de la DRM.
- *AnneeDRM* : l'année de la DRM.
- *ToutesLesDRM*: Si vrai ne tient pas compte des balises MoisDRM et AnneeDRM.

Le tag *<code_retour>* prend les valeurs suivantes :

- 200 – si pas de problème
- 403 – en cas d'accès non-autorisé (l'identifiant et le mot de passe partenaire posent des problèmes). Le message de retour contient une erreur bloquante et l'etat_drm=0.
- 500 – en cas d'erreur serveur. Le message de retour contient une erreur bloquante.
- 900 – en cas d'erreur bloquante. Le message de retour contient une erreur bloquante.

Etape 2 : traitement des données dans *DEMAT'VIN :* méthode importDRM

DEMAT'VIN réceptionne et traite le fichier envoyé par le RCI par le biais du webservice indiqué dans le chapitre précédent.

Le fichier est décrypté et analysé. Toute réception réussie de fichier pour un mois/année supprime et recrée complètement les données de la DRM concernée.

Deux types d'erreurs sont possibles :

- Erreurs bloquantes : pas de création de la DRM sous ***DEMAT'VIN***. Exemples d'erreurs bloquantes (liste non-exhaustive) :
  - Problèmes d'identification de la source d'envoi (quel RCI à fait l'envoi)
  - Problèmes d'identification de la structure concernée (quel CVI/N° d'EA fait la déclaration)
  - La DRM du mois/année concerné existe déjà et elle est validée par l'utilisateur sous ***DEMAT'VIN***
  - Problèmes de format de fichier XML
  - Différence entre le stock final calculé suite à l'intégration des opérations dans ***DEMAT'VIN*** et le stock final indiqué dans le fichier XML envoyé.

  Dès que le webservice trouve une erreur bloquante, il arrête le processus d'intégration sans affecter ***DEMAT'VIN*** et il envoie une réponse à l'appelant.
- Erreurs non-bloquantes : permet l'intégration des informations réceptionnés mais sans les éléments ayant généré l'erreur. La liste des erreurs non-bloquantes sera établie au fur et à mesure que le développement avance.

Une erreur bloquante n'a aucun impact sur ***DEMAT'VIN***.

En cas d'erreur non-bloquante le fichier est intégré quand même et le problème signalé.

Une fois que la DRM réceptionnée a été intégrée en ***DEMAT'VIN***, sans erreur d'intégration ou avec des erreurs non-bloquantes, le site envoie un email de validation à l'utilisateur avec le lien à utiliser pour accéder à la DRM concernée et avec le fichier PDF de la DRM pour la traçabilité.

Le webservice répond de manière synchrone à son appel. Cette réponse est structurée en format XML comme suit :

```
<message_retour>
        <code_retour>Code</code_retour>
        <erreur_bloquante>
                Texte erreur
        </erreur_bloquante>

        <erreurs_non_bloquantes>
                <erreur>texte erreur</erreur>
        </erreurs_non_bloquantes>
```

```
    <url_retour>http://etc</url_retour>
</message_retour>
```

Le message de retour indique le résultat du processus d'intégration du fichier XML par le web service.

Ce message de retour contient des tags en fonction du code de retour.

Le tag <*code_retour*> prend les valeurs suivantes :

- 200 – en cas d'intégration réussie et sans problèmes du fichier XML. Le message de retour ne contient pas d'erreur bloquante ou des erreurs non-bloquantes. Il contient une url.
- 403 – en cas d'accès non-autorisé (l'identifiant et le mot de passe partenaire posent des problèmes). Le message de retour contient une erreur bloquante et pas d'url.
- 500 – en cas d'erreur serveur. Le message de retour contient une erreur bloquante et pas d'url.
- 900 – en cas d'erreur bloquante. Le message de retour contient une erreur bloquante et pas d'url.
- 950 – en cas d'erreur non-bloquante. Le message de retour contient les erreurs bloquantes et l'url.

Code erreur	**Erreur bloquante**	**Erreurs non bloquantes**	**url**
200			X
403	X		
500	X		
900	X		
950		X	X

Le tag <url> indique une adresse http permettant à l'utilisateur final, ayant signé une convention avec le BIVB, d'accéder directement dans ***DEMAT'VIN*** à la DRM qu'il a envoyée. De cette manière il n'as pas besoin de passer par l'extranet du BIVB.

C'est le même lien qui est envoyé par email. A noter que la validité de ce lien est limitée dans le temps (nombre de jours) pour des raisons de sécurité.

Etape 3 : traitement du retour dans le logiciel RCI

Le logiciel RCI réceptionne la réponse du web service et l'interprète.

- En cas d'erreur bloquante, afficher le message d'erreur. Un fichier devra être de nouveau envoyé à ***DEMAT'VIN***
- En cas d'erreur non-bloquante : afficher les messages de retour. Permettre à l'utilisateur de cliquer sur le lien pour accéder directement à la DRM sous ***DEMAT'VIN*** et visualiser le résultat d'intégration.
- En cas de succès ouvrir le lien permettant de visualiser directement les résultats de l'intégration sous ***DEMAT'VIN*** :
    - Grace à ce lien l'opérateur est positionné automatiquement en ***DEMAT'VIN*** sur la DRM qu'il vient de valider dans son RCI
    - Il a la possibilité de naviguer dans sa DRM en ***DEMAT'VIN*** et visualiser les éléments intégrés ou il peut la valider tout de suite
    - La DRM validée est tout de suite envoyée vers CIEL (pour les utilisateurs ayant signé une convention avec les douanes pour l'accès à CIEL.)

Prise en compte du retour CFT CIEL

Une fois la DRM validée sous DEMAT'VIN, celle-ci est automatiquement transféré à CIEL par le biais du protocole Pasteur.

Plusieurs scénarios sont possibles à partir de ce moment.

a)Modification de la DRM avant la validation sous CIEL

L'interface de CIEL permet la modification de la DRM réceptionnée à partir de DEMAT'VIN, tant que elle n'a pas été validée sous CIEL. Il reste à renseigner sous CIEL le sucre, le warrant et la compensation.

C'est préférable de ne pas faire de modification dans cette étape. L'utilisateur est incité, en cas de problème/oubli de contacter le service technique DEMAT'VIN (technique.dematvin@bivb.com) BIVB qui fera le nécessaire pour dé-valider la DRM DEMAT'VIN. Ce processus peut être réalisé si la DRM sous CIEL n'a pas été validée et non en paiement mensuel.

L'utilisateur doit retourner dans son logiciel RCI, faire les modifications nécessaires, pousser sa DRM vers DEMAT'VIN et la valider à nouveau pour la transférer sous CIEL.

Si l'utilisateur fait des modifications sous CIEL et valide après, le cas suivant s'applique.

b) Modification de la DRM sous CIEL après sa validation.

Une fois la DRM validée sous CIEL, l'utilisateur peut encore la modifier le jour même, et en certaines conditions (tiers payant de manière mensuelle, avec caution) jusqu'à la fin du mois.

A chaque modification un fichier de retour est envoyé à DEMAT'VIN.

DEMAT'VIN analyse la concordance entre la DRM envoyée à la validation par DEMAT'VIN et la DRM réceptionnée de CIEL, et ainsi peut détecter la différence et générer une DRM de régularisation sous DEMAT'VIN. Cette DRM de régularisation n'est pas modifiable sous DEMAT'VIN.

Un email est envoyé au négociant-vinificateur l'informant du changement et l'incitant à aller dans son logiciel RCI pour mettre sa DRM en concordance avec la modification qu'il a fait sous CIEL.

Cette DRM sera envoyée à DEMAT'VIN (getEtatDRM répond 1). DEMAT'VIN vérifie que la DRM envoyée est en concordance avec le fichier réceptionné de CIEL, une erreur bloquante est générée si ce n'est pas le cas.

La DRM de régularisation doit être validée sous DEMAT'VIN pour pouvoir intégrer et valider la DRM RCI du mois N+1. La DRM de régularisation n'est pas transférée à CIEL, l'information existe déjà.

Ce schéma est nécessaire pour s'assurer que les stocks du RCI et les stocks de DEMAT'VIN sont en concordance avec les stocks de la DRM sous CIEL. Les stocks de début de mois N+1 doivent correspondre aux stocks de fin mois N sous CIEL.

c) Modification de la DRM par les douanes locales.

La DRM du tiers peut être modifiée par les douanes locales jusqu'à 2 mois après sa réception. Cette modification se fait uniquement à la demande du tiers, dans certaines conditions (négociant-vinificateur payant une fois par an, seulement si la modification affecte la liquidation). La fréquence de ce type de modification est relativement rare.

Le fichier de la DRM modifiée est envoyé à DEMAT'VIN. DEMAT'VIN détecte la modification et crée une DRM de régularisation. Un email est envoyé au tiers pour l'en informer et lui demander de venir directement en DEMAT'VIN et mettre en place les modifications qu'il a demandées aux douanes locales.

Exemple d'un cas :

Il s'agit donc d'une DRM d'un mois précédent (N-2), suivie d'une DRM N-1 validée sous DEMAT'VIN. La DRM N est en cours de saisie. La modification de la DRM N-2 n'engendre pas de recalcule de stock pour la DRM N-1, elle est déjà validée. CIEL vérifiera la concordance des stocks pour la DRM N par rapport à ce qu'il a réceptionné pour la DRM N-1, il ne tient pas compte des modifications apportées aux stocks par les douanes locales. Pour cette raison on a choisi de demander à l'utilisateur de faire ses modifications directement en DEMAT'VIN, on intègre plus de fichier pour la DRM N-2 à partir du RCI.

La modification de stock devra être reportée par le tiers sur sa DRM du mois N (avec des opérations type correction de stock).

Schéma visuel de transmission des données

Ce schéma reprend visuellement les 3 étapes du processus d'échanges d'informations entre le RCI et ***DEMAT'VIN***

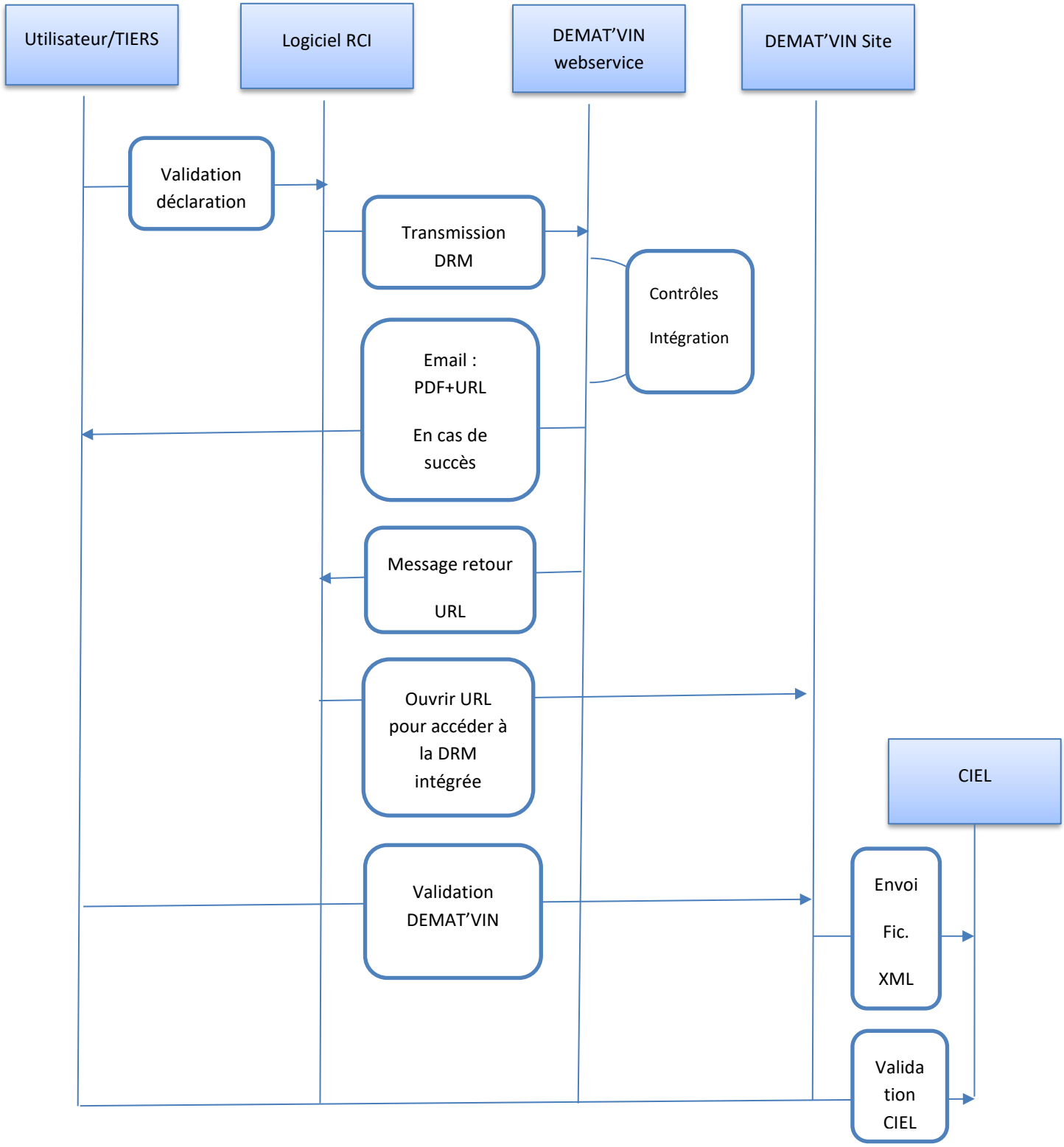

IV.STRUCTURE DU FICHIER XML

Ce chapitre décrit la structure du fichier XML à envoyer vers le web service de ***DEMAT'VIN***.

Principe d'identification des produits

Les produits sont identifiés par le biais d'un **code d'identification BIVB**. Ce code d'identification reprend le code INAO pour les appellations ayant un code INAO. Tous les codes INAO français sont disponibles dans DEMAT'VIN. Le problème est que la DRM doit contenir aussi des produits n'ayant pas de code INAO : marc de bourgogne, fine, réserve crémant, matières premières spiritueux, alcools, etc. Pour ces types de produits le BIVB a mis en place une codification interne.

Le BIVB a pris la décision d'envoyer vers CIEL les informations groupées uniquement par produit. Ni le millésime, ni la mention valorisante ne sont envoyés vers CIEL. Le TAV, pour les produits ayant un, est important au niveau de CIEL et doit être envoyé.

L'envoi de l'information produit vers CIEL se fait comme suit :

- Code INAO+ libellé personnalisé produit : pour les appellations INAO
- Code catégorie fiscale CIEL + libellé personnalisé (le libellé du produit dans la base BIVB) + éventuellement le TAV pour les produits ayant un. Le code BIVB interne pour ces produits n'est pas forcément le code de la catégorie fiscale CIEL.

C'est DEMAT'VIN qui gère la façon dont les libellés produis sont envoyés à CIEL.

Niveau de détail des produits dans les DRM DEMAT'VIN

Le niveau de détail des DRM sera choisi par chaque éditeur de RCI :

Appellations vin tranquille ou mousseux

Produit	Millésime	Mention Valorisante	TAV	Observation
X	0			Le millésime 0 est synonyme d'aucun millésime. Cette configuration correspond à un envoi RCI groupé par produit.
X	X			Cette configuration correspond à un envoi RCI groupé par produit et par millésime.
X	X	X		Cette configuration correspond à un envoi RCI par produit, millésime et mention valorisante. Le cas le plus complet.
X	0	X		Configuration sans gestion de millésime mais avec gestion des mentions valorisantes.

Pour les alcools ou produits intermédiaires – le titre alcoolémique volumétrique est obligatoire dans tous les cas.

Produit	Millésime	Mention Valorisante	TAV	Observation
X			X	Grouper par alcool et par TAV
X		X	X	Grouper par alcool, TAV et mention valorisante.

Format de fichier XML

Tag XML	Nœud Parent	Type	NIV	Facultatif/ Obligatoire	Description
drm_dematvin			1	O	Nœud principal du fichier XML Cardinalité : 1
version	drm_dematvin	C	2	O	Le n° de version du fichier. Utiliser « 1.3 » pour cette version d'analyse. Le nouveau numéro de version correspond à l'ajout du pays dans le fichier xsd.
drm	drm_dematvin		2	O	Cardinalité : 1
identification	drm		3	O	Identification de la DRM réceptionnée Cardinalité : 1
id_partenaire	identification	C	4	O	Identification de l'éditeur ayant généré ce fichier.
cvi	identification	C	4	O	Le CVI du négociant-vinificateur. Rejet bloquant si le CVI du négociant-vinificateur n'est pas trouvé dans la base de données de ***DEMAT'VIN***.
num_ea	identification	C	4	O	Le n° d'EA du négociant-vinificateur. Rejet bloquant si le n° EA du tiers n'est pas trouvé dans la base de données de ***DEMAT'VIN***.
Nom	identification	C	4	O	Le nom de la personne qui envoie le fichier. Servira à la création, de manière transparente, de l'utilisateur sous ***DEMAT'VIN***.
prenom	identification	C	4	O	Le prénom de la personne qui envoie le fichier. Servira à la création, de manière transparente, de l'utilisateur sous ***DEMAT'VIN***.
email	identification	C	4	O	L'adresse email de l'utilisateur faisant l'envoi. Cette adresse servira pour envoyer l'email de retour.

Mois	identification	E	4	O	Le mois de la DRM à intégrer. Il doit correspondre à la DRM sélectionnée dans ***DEMAT'VIN***. En cas de différence, il n'y a pas d'intégration du contenu du fichier.
annee	identification	E	4	O	L'année de la DRM à intégrer. Il doit correspondre à la DRM sélectionnée dans ***DEMAT'VIN***. En cas de différence, il n'y a pas d'intégration du contenu du fichier.
caracteristiques	drm		3	O	Informations générales concernant la DRM Cardinalité : 1
neant	caracteristiques	E	4	O	Indique si le contenu de la DRM est vide (pas d'opérations) Valeurs acceptés : 0(Non), 1(Oui) Attention, pour une DRM sans opérations il faut indiquer 1. Cette demande est explicite dans le contrat de service de CIEL.
cautionnement	drm		3	F	Indique le cautionnement de la DRM. Cardinalité : 1
type_caution	cautionnement	C	4	O	Valeurs possibles : DISPENSE CREDIT_DE_LIQUIDATION
caution_a	cautionnement	C	4	O	Ce champ est intégré seulement si le tiers possède un crédit de liquidation et indique le porteur de cette caution. Valeur par défaut pour ce champ : chaine vide
compte	drm		3	O	Une DRM négociant-vinificateur peut avoir deux comptes : • Compte en suspension • Compte en acquitté Cardinalité : 1..2
compte_type	compte	C	4	O	Valeurs acceptées : • DROITS_SUSPENDUS • DROITS_ACQUITTES
stock_epuise	compte	E	4	O	Indique si le stock du tiers est épuisé. Valeurs acceptés : 0(Non), 1(Oui) Ce champ change de position dans le fichier. La notion de stock épuisé en DEMAT'Vin concerne les deux comptes. Ainsi si le compte en suspension est épuisé, le compte en acquitté devra l'être aussi et vice-versa. Il n'est pas possible de cocher le Compte en

					suspension en stock épuisé uniquement, il faut cocher aussi le compte en acquitté. Important : cette notion signifie que il n'y aura plus de mouvement et d'envoi de DRM jusqu'à la 1ere DRM du nouvel exercice. Par exemple, si le 1er mois d'exercice est le mois de septembre et la DRM de janvier est déclarée épuisée, il n'y aura plus de DRM jusqu'au mois de septembre de exercice suivant. DEMAT'VIN n'accepte aucun envoi et ne fait aucun envoi à CIEL.
operations_unitaires	compte		4	F	Ce nœud permet d'indiquer la liste des opérations (entrées/sorties) avec cardinalité unitaire de la DRM. Cardinalité : 0..1 Si le tag [drm_dematvin.drm.caracteristiques.neant]=1, il ne faut pas indiquer des opérations unitaires.
operation_unitaire	operations_unitaires		5	F	Cardinalité : 0..n Indique une opération unitaire
categorie_operation	operation_unitaire	C	6	O	Indique si l'opération est une ENTREE ou une SORTIE
date_operation	operation_unitaire	D	6	O	Date de l'opération dans le format AAAA-MM-JJ. La date de l'opération doit obligatoirement se trouver dans le mois indiqué dans [drm_dematvin.identification.mois]
produit	operation_unitaire		6	O	Le produit concerné par l'opération. Cardinalité : 1
code_bivb	produit	C	7	O	Le code BIVB suivant la réflexion faite en début de chapitre IV
millesime	produit	E	7	O	Le millésime du produit concerné. La valeur de 0 est considérée correspondre à un produit « Sans millésime »
mention_valorisante	produit	C	7	O	Utilisé pour indiquer la mention valorisante (« vieilles vignes », etc). Le champ peut être envoyé à vide (ceci implique sans mention valorisante).
degre_alcoolique	produit	N	7	O	Indique le degré alcoolique dans le cas des alcools et produits intermédiaires (ratafia, marc, fine). Deux décimales après la virgule. Laisser à 0 pour les vins. Indiquer 100 pour les matières premières alcools/spiritueux. Les règles de gestion des TAV dans CIEL ont été reprécisés avec le CC 2.12 du 11/04/2019.

					• CIEL accepte désormais les fichiers où la valeur du TAV n'est pas renseignée pour les produits dont le libellé fiscal est VDN_VDL_AOP_SUP_18 VDN_VDL_AOP_INF_18 AUTRES_PI_SUP_18 AUTRES_PI_INF_18 • Les produits intermédiaires saisis par code INAO de la forme 1___N, 1___Z et/ou commence par 1R175, 1S175, 1B175 demandent la saisie du TAV et de la premix. • Pour tous les autres codes INAO, pas de saisie de TAV ni de prémix Les TAV devront être envoyés suivant cette règle. DEMAT'Vin accepte des produits VDN_VDL_AOP_* et AUTRES_PI_* avec ou sans TAV. Ne pas changer votre mode de fonctionnement actuel pour ces produits.
type_operation	operation_unitaire	C	6	O	Le type d'opération. Voir le tableau des types d'opération qui liste des codes des opérations d'entrée et de sortie à utiliser.
type_justificatif	operation_unitaire	C	6	F	Le type de justificatif à utiliser pour cette opération. Certains types d'opération n'ont pas de justificatif. Se référer au tableau qui liste les codes des types d'opérations pour plus de précisions. **Ce champ est obligatoire pour les types d'opérations de sortie ayant besoin d'un type de justificatif.** **Il est utilisé avec le type d'opération pour remplir les chapitres dans le fichier XML à envoyer aux douanes(CIEL).** Les types d'opérations de sortie ne demandant pas de *type_justificatif* sont considérés sans paiement de droits. Valeurs acceptées : • DAE_DAA_DAC • DSA_DSAC • CRD • FACTURE_HORS_CRD

regles_circulation	operation_unitaire	C	6	F	Ce champ doit être indiqué pour les opérations de type sortie, ayant un type de justificatif FACTURE_HORS_CRD et DSA_DSAC. Les valeurs de ce champ sont : • DROITS_A_ACQUITTER • EXONERATION_DE_DROITS *Ce champ est important pour la génération du fichier XML à envoyer aux douanes. Il est utilisé conjointement avec le type d'opération et le type de justificatif.*
reference_justificatif	operation_unitaire	C	6	F	A indiquer pour les opérations ayant un type justificatif différent de CRD ou FACTURE_HORS_CRD. Obligatoire dans ce cas.
reference_interne	operation_unitaire	C	6	F	Facultatif, peut être indiqué pour les types d'opérations qui demandent un type de justificatif.
destination_vente	operation_unitaire	C	6	F	Destination de la vente, obligatoire pour certaines opérations de sortie (voir le tableau des types d'opérations) : • FRANCE • UE • AUTRES_PAYS (Pays Tiers)
pays	operation_unitaire	C	6	F	Code ISO du pays de destination. Utiliser le code ISO sur deux caractères alphanumériques. Tous les codes ISO sont acceptés, excepté celui de la France qui est couverte par la destination de vente France. Si un code ISO n'est pas présent dans notre liste, un message d'erreur bloquante sera issu par le webservice. Il faudra notifier le BIVB qui ajoutera rapidement le pays manquant dans la liste. Le pays de destination sera obligatoire à partir de 01/03/2020 dans les situations suivantes : - Pour les destinations UE et AUTRES_PAYS (Pays Tiers) et les appellations JURA, SAVOIE, BEAUJOLAIS, BIVB ~~- Les appellations Bourgogne ne sont pas encore soumises à cette obligation~~ La méthode getListeProduits a été modifiée pour retourner l'information de l'interprofession de

					facturation et si le pays est obligatoire pour cette interprofession. Attention au numéro de version du fichier xsd qui est incrémenté pour tenir compte de cette modification.
capsule_crd	operation_unitaire	E	6	F	***Compte en suspension :*** Le champ est obligatoire en entrée et en sortie, dès que l'opération porte sur des conditionnements de type bouteille et BIB. Le champ est ignoré si le conditionnement de l'opération est de type Vrac. Valeurs acceptés : • 0 – si les bouteilles sont sortis/entrées sans capsules CRD, • 1 si les bouteilles sont parties avec des capsules CRD. Ce champ n'a pas d'influence sur le stock des capsules CRD en fin de mois (l'utilisation et le retour). ***Compte en acquitté :*** Ce champ ne doit pas être indiqué pour une opération dans le stock en acquitté.
type_capsule_crd	operation_unitaire	C	6	F	***Compte en suspension :*** Ce champ devra être indiqué seulement si *capsule_CRD* est égal à *1*. Les valeurs acceptées : • COLLECTIVES_DROITS_ACQUITTES • COLLECTIVES_DROITS_SUSPENDUS • PERSONNALISEES Ce champ a une influence sur le stock des capsules CRD en fin de mois (l'utilisation et le retour). *Ce champ est important pour la génération du fichier XML à envoyer aux douanes. Il est utilisé conjointement avec le type d'opération et le type de justificatif.* ***Compte en acquitté :*** Ce champ ne doit pas être indiqué.
conditionnement	operation_unitaire	C	6	O	Le conditionnement de l'opération : • VRAC • BOUTEILLE

					• BIB
centilisation	operation_unitaire	N	6	F	La centilisation de l'opération devra être indiquée pour les Bouteilles et les BIBs. Cette information sera ignorée pour le Vrac Tout volume dans la DRM ***DEMAT'VIN*** est exprimé en litres, on garde la même unité pour les centilisations. 0.750 pour une bouteille normale 0.375 pour un demi 1.5 pour un magnum Etc. Numérique avec 3 décimales maximum.
quantite	operation_unitaire	E	6	F	La quantité dans le cas où le conditionnement est Bouteille ou BIB. Ne pas préciser si le conditionnement est sur Vrac.
volume	operation_unitaire	N	6	O	Indique le volume de l'opération, en LITRES. C'est un numérique sur 3 décimales. Si le conditionnement est de type Bouteille ou BIB, le volume devra correspondre à la quantité multipliée par la centilisation.
mois_annee_depart_acquitte	operation_unitaire	C	6	F	Champ à utiliser uniquement pour le <u>retour</u> des produits expédiés en acquitté et qui retournent en suspension. Dans ce cas il faut préciser le mois et l'année du départ des produits acquittés. Champ demandé par les douanes. Format : MM.NNNN MM – le mois (01 pour Janvier) NNNN – l'année. Note : la compensation se fait directement sur CIEL Contrôle : le mois et l'année ne peuvent pas être antérieurs de plus de 2 ans par rapport au mois de la DRM.
observation	operation_unitaire	C	6	F	Obligatoire dans le cas de certaines opérations, voir la liste des opérations pour plus de détails (limité à 1000 caractères)
avec_ses_propres_crd	operation_unitaire	E	6	F	Ce champ peut prendre les valeurs 0 ou 1 (Non ou Oui). Il est utilisé uniquement dans le cas d'une sortie de type travail à façon pour indiquer que cette sortie est accompagnée des propres capsules CRD du tiers. Si la réponse à cette question est 1, il faut indiquer *nb_capsules_fournies*, *centilisation*, et *type_capsule_crd*

					Ces information seront utilisées par ***DEMAT'VIN*** pour calculer le stock de fin de capsules CRD.
nb_capsules_fournies	operation_unitaire	E	6	F	Ce champ devra être complété seulement pour les sorties de type travail à façon, pour lesquelles on a répondu oui à la question *avec_ses_propres_crd*. Ce champ sera ignoré dans toute autre cas.
operations_binaires	compte		4	F	Cardinalité : 0..1 Nœud utilisé pour indiquer la liste des opérations binaires (ayant une source et une destination). Si le tag [*drm_dematvin.caracteristiques.neant*]=1, il ne faut pas indiquer des opérations unitaires.
operation_binaire	operations_binaires		5	F	Cardinalité : 0..n Indique une opération binaire.
type_operation	operation_binaire	C	6	O	***Compte en suspension :*** Le type de l'opération binaire : • REPLI(opération interdite pour les ressortissants de la SAVOIE) • DECLASSEMENT • LIES • TRANSFERT (principalement pour les alcools, peut être utilisé pour tout autre transfert de produit) • RENONCEMENT ~~(uniquement pour les ressortissants de la SAVOIE)~~ Compte en acquitté : • TRANSFERT
date_operation	operation_binaire	D	6	O	Date de l'opération binaire. La date de l'opération doit obligatoirement se trouver dans le mois indiqué dans [*drm_dematvin.identification.mois*]
produit_source	operation_binaire		6	O	Le produit source concerné par l'opération. Cardinalité : 1
code_bivb	produit	C	7	O	Voir description précédente
millesime	produit	E	7	O	Voir description précédente
mention_valorisante	produit	C	7	O	Voir description précédente
degre_alcoolique	produit	N	7	O	Voir description précédente
produit_destination	operation_binaire		6	O	Le produit destination concerné par l'opération.

					Cardinalité : 1
code_bivb	produit	C	7	O	Voir description précédente
millesime	produit	E	7	O	Voir description précédente
mention_valorisante	produit	C	7	O	Voir description précédente
degre_alcoolique	produit	N	7	O	Voir description précédente
volume	operation_binaire	N	6	O	Le volume de l'opération binaire. Le volume est exprimé en litres, avec 3 décimales
stock	compte		4	F	Nœud permettant d'indiquer le stock début et le stock fin période pour le mois. Si le stock est épuisé, ne pas indiquer ce nœud. Cardinalité : 0..1
stock_detail	stock		5	F	Cardinalité : 0..n
produit	stock_detail		6	O	Le produit concerné par le stock Cardinalité : 1
code_bivb	produit	C	7	O	Voir description précédente
millesime	produit	E	7	O	Voir description précédente
mention_valorisante	produit	C	7	O	Voir description précédente
degre_alcoolique	produit	N	7	O	Voir description précédente
volume_debut	stock_detail	N	6	O	Le volume au début du mois pour le produit. Il doit y avoir une synchronisation entre les produits des opérations et les produits indiqués dans le stock. Le volume début du mois pour la première DRM envoyée sera utilisé pour remplir les stocks de début de la DRM informatique. Le volume de début envoyé par les DRM suivantes sera utilisé pour contrôle et sera comparé aux volumes en fin mois précédent. Le stock réel peut être envoyé le 1er mois de l'exercice pour le tiers sous la condition de bien respecter les règles de la tenue d'une comptabilité matière.
volume_fin	stock_detail	N	6	O	Volume en fin de mois. Numérique, 3 décimales, exprimées en litres. Il sera utilisé pour contrôle, le site ***DEMAT'VIN*** fait ses propres calculs de stock à l'intégration de chaque opération.

dox_accompagnement	drm		3	F	Indique les références des documents d'accompagnement émis dans le mois. Ne doit pas être indiqué s'il n'y a pas eu des documents de sortie issus dans le mois Cardinalité : 0..1
daadac_debut	dox_accompagnement	C	4	O	Vide s'il y a rien eu dans le mois. Si un seul document, daadac_debut=daadac_fin Analyse chronologique : le daadac_debut est le daa issu en premier dans le mois.
daadac_fin	dox_accompagnement	C	4	O	Vide s'il y a rien eu dans le mois. Analyse chronologique : le daadac_fin est le daa issu en dernier dans le mois.
daaddac_nb	dox_accompagnement	E	4	O	Le nombre de documents de type daadac issus dans le mois et concernés par les champs daadac_debut/daadac_fin. Ce champs devra être diffèrent de 0 si ces champs sont renseignés.
dsadsac_debut	dox_accompagnement	C	4	O	Vide s'il y a rien eu dans le mois. Si un seul document, dsadsac_debut=dsadsac_fin Analyse chronologique.
dsadsac_fin	dox_accompagnement	C	4	O	Vide s'il y a rien eu dans le mois. Analyse chronologique.
dsadsac_nb	dox_accompagnement	E	4	O	Le nombre de documents de type dsadsac issus dans le mois et concernés par les champs dsadsac_debut/dsadsac_fin. Ce champs devra être diffèrent de 0 si ces champs sont renseignés.
empreinte_debut	dox_accompagnement	C	4	O	Vide s'il y a rien eu dans le mois. Si un seul document, empreinte_debut=empreinte_fin
empreinte_fin	dox_accompagnement	C	4	O	Vide s'il y a rien eu dans le mois.
empreinte_nb	dox_accompagnement	E	4	O	Le nombre de documents de type empreinte issus dans le mois et concernés par les champs empreinte_debut/empreinte_fin. Ce champ devra être diffèrent de 0 si ces champs sont renseignés.
releve_non_apurement	drm		3	F	Cardinalité : 0..1 Utilisé pour indiquer les documents non-apurés pour le mois M-2 par rapport à la DRM en cours.
document_non_apure	releve_non_apurement		4	F	Cardinalité : 0..n Les informations d'un document non-apuré
type_justificatif	document_non_apure	C	5	O	Valeurs possibles :

					• DAE_DAA_DAC
numero_document	document_non_apure	C	5	O	Le n° du document non-apuré
date_expedition	document_non_apure	D	5	O	La date d'expédition du document non-apuré
accise_acheteur	document_non_apure	C	5	F	N° d'accise de l'acheteur (facultatif)
stock_crd	drm		3	F	Cardinalité : 0..1 Nœud utilisé pour indiquer le stock de capsule CRD par type capsule. Le stock début est utilisé pour la reprise du 1er mois. Pour les DRMs suivantes le stock début et le stock fin sont utilisés à des fins de contrôle. Important : les opérations du compte en acquitté n'ont aucun impact sur le stock CRD. Le stock des capsules CRD contient les utilisations et les retours, calculable sur la base des opérations d'entrée/sortie. DEMAT'VIN reprend les informations envoyés par les logiciels RCI, il n'y a aucun contrôle par rapport aux contenus des opérations d'entrée/sortie et le stock de capsules CRD. Le stock de capsules CRD contient aussi les achats/destructions/manquants dans le mois. Le stock réel peut être envoyé le 1er mois de l'exercice pour le tiers sous la condition de bien respecter les règles de la tenue d'une comptabilité matière.
stock_crd_detail	stock_crd		4	F	Cardinalité: 0..8
categorie_fiscale	stock_crd_detail	C	5	O	La catégorie fiscale de la capsule CRD : • VIN_TRANQUILLE • VIN_MOUSSEUX • PRODUIT_INTERMEDIAIRE • ALCOOL On peut avoir un seul stock_crd_detail par catégorie fiscale et type de capsule.
type_capsule	stock_crd_detail	C	5	O	3 valeurs possibles • COLLECTIVES_DROITS_ACQUITTES • COLLECTIVES_DROITS_SUSPENDUS • PERSONNALISEES

					Pour une catégorie fiscale on peut avoir les configurations de comptes CRD suivants : • Capsules personnalisées • Capsules collectives en **DS** (**D**ROITS **S**USPENDUS) • Capsules personnalisées et capsules collectives en DS (2 comptes distincts) • Capsules collectives en **DA** (**D**ROITS **A**CQUITTES) • Capsules collectives en DA et capsules collectives en DS (2 comptes distincts)
centilisations	stock_crd_detail		5	O	Cardinalité : 1
centilisation	centilisations		6	F	Cardinalité : 0..n
volume_centilisation	centilisation	N	7	O	Indique le volume de la centilisation, exprimé en litres, 3 décimales maximum: Exemples : 0.75 0.375 10
conditionnement	centilisation	C	7	F	Indique si le conditionnement est BIB ou BOUTEILLE. Il est entendu que le conditionnement VRAC n'a aucun sens dans les centilisations. IMPORTANT. Pour des conditionnements de 3L c'est le seul champ qui permet de préciser si les capsules sont pour des bouteilles ou BIB **SERA ajouté le 20/04/2019** Attention, cette case est déjà demandée et sera obligatoire à partir de 01/01/2020.
stock_debut	centilisation	E	7	O	Le stock en début du mois. Le stock de la 1ere DRM intégrée servira à remplir les champs correspondants dans la DRM ***DEMAT'VIN***. Les stocks début suivants serviront comme contrôle. Le stock réel peut être envoyé le 1er mois de l'exercice pour le tiers sous la condition de bien respecter les règles de la tenue d'une comptabilité matière.
achat	centilisation	E	7	O	Les achats effectués dans le mois. Cette valeur sera intégrée tout le temps.

retour	centilisation	E	7	O	Les capsules retournées dans le mois (sortie pour une foire par exemple, retour des invendus avec des capsules CRD). Ce champ est utilisé comme contrôle. ***DEMAT'VIN*** calcule automatiquement ses entrées de capsules CRD sur la base des opérations d'entrée dans le stock dans les nœuds *operation_unitaire* de type entrée. Il compare les deux pour vérification. En cas d'incompatibilité un warning est issu, le fichier est intégré avec le calcul réalisé par ***DEMAT'VIN***.
excedent	centilisation	E	7	O	Les excédents dans le mois. Notion intégrée telle quelle.
utilisation	centilisation	E	7	O	Le total des capsules sorties dans les mois dans les opérations de sortie. ~~Ce champ est utilisé comme contrôle. DEMAT'VIN calcule automatiquement les sorties de capsules CRD sur la base des opérations de sortie dans le stock et dans les nœuds *opération_unitaire* de type sortie. Il compare les deux pour vérification. En cas d'incompatibilité un warning est issu, le fichier est intégré avec le calcul réalisé par ***DEMAT'VIN***.~~
destruction	centilisation	E	7	O	Les destructions de capsules dans le mois.
manquant	centilisation	E	7	O	Les manquants constatés dans le mois
stock_fin	centilisation	E	7	O	Le stock final de capsules CRD dans le mois. Il faut que le stock final calculé par ***DEMAT'VIN*** corresponde avec le stock final dans le fichier. Si ce n'est pas le cas un warning est issu, le fichier est intégré quand même. Stock_final=stock_debut+achats+retours+excedents-destruction-manquants-utilisation

Les tags XML sont sans accents.

Types de donnés :

- **E** – utilisé pour indiquer un champ de type Entier
- **C** – utilisé pour indiquer un champ de type Chaine
- **D** – champ de type date, format AAAA-MM-DD
- **N** – champ numérique, séparateur décimales le point(.)

Note : l'unité utilisée pour le **transfert informatique** des DRM est le **LITRE**, avec 3 décimales.

Par contre DEMAT'VIN NV **affiche** à l'écran les volumes en **HECTOLITRES**, avec 5 décimales.

Types d'opérations à utiliser pour le compte en droits suspendus

Ce chapitre liste les types d'opérations, entrées et sorties, à utiliser dans le fichier XML à intégrer dans ***DEMAT'VIN Négociant-Vinificateur*** pour une comptabilité matière en droits suspendus. D'autres opérations pourront être ajoutées par la suite en fonction des besoins ou en fonction de l'évolution du fichier DRM douane.

Tableau des entrées :

Code opération BIVB	Description	Justificatif	Destination	Obs obligatoire	Code opération CIEL droits-suspendus
E_VOLUME_PRODUIT_NV	**Volumes Produits** Produits issus de la déclaration SV12. Vins revendiqués				volume-produit
E_ACHAT_NV	**Achats** Achats Vins en Vrac/bouteilles	X			achats-reintegrations
E_RESERVE_NV	**Réserve** Vin de Réserve Stocké pour le compte de…			X	volume-produit
E_STOCK_NV	**Stocké pour le compte de…** En attente de libération du VCI/ VDB Crémant de Bourgogne			X	volume-produit
E_EMBOUTEILLAGE_HORS_CHAI_NV	**Retour: Embouteillage (hors chai)** Retour de prestation d'embouteillage effectuée hors chai	X			embouteillage
E_TRAVAIL_A_FACON_NV	**Retour: Travail à façon** Retour prestation à façon effervescents/mousseux/traitement oenologique	X			travail-a-facon
E_TRAVAIL_A_FACON_SANS_SORTIE_CHAI_NV	**Retour: Travail à façon (sans sortie de chai)** Retour travail à façon				travail-a-facon

	effervescents/mousseux sans sortie du chai				
E_RETOUR_PRODUITS_SORTIS_SUSPENSION_NV	**Retour: Produits expédiés en suspension** Réintégration de produits sortis en suspension de droit. N'impacte pas la liquidation	X			achats-reintegrations
E_RETOUR_PRODUITS_SORTIS_ACQUITTE_NV	**Retour/Replacement en suspension : Produits expédiés en acquittés** Réintégration/replacement de produits sortis avec paiement de droits. Impacte la liquidation	X			replacement-suspension
E_DISTILLATION_A_FACON_NV	**Retour: Distillation à façon** Retour marc/fine/ratafia	X			distillation-a-facon
~~**E_DISTILLATION_A_FACON_SANS_SORTIE_CHAI_NV**~~	~~**Retour: Distillation à façon (sans sortie de chai)**~~ ~~Retour marc/fine/ratafia sans sortie de chai~~ **SERA RETIRÉE 2ieme semestre 2019**				distillation-a-facon
E_MOUVEMENTS_INTERNES_SANS_SORTIE_CHAI_NV	**Mouvements internes (Marc, Fine et autres spiritueux)** Pour mise en bouteille (sans sortie de chai) Remplace l'opération **E_DISTILLATION_A_FACON_SANS_SORTIE_CHAI_NV**				distillation-a-facon

E_RELOGEMENT_NV	**Retour: Relogement suite autorisation** Produit relogé chez un tiers, suite autorisation douanes	X			relogement
E_MANIPULATION_NV	**Manipulations** Augmentation de volume constaté suite à une manipulation œnologique autorisée (édulcoration)				manipulations
E_FABRICATION_AUTRE_PRODUIT_NV	**Fabrication Autre Produit** Ex : liqueurs, crème de cassis				volume-produit
E_EXCEDENT_INVENTAIRE_NV	**Excèdent suite à Inventaire** Lors d'un contrôle douanes ou un inventaire			X	autres-entrees
E_CONTRE_ECRITURE_NV	**Contre écriture** Contre écriture stock suite erreur mois antérieur.			X	autres-entrees
E_COUPAGE_NV	**Coupage 85/15** Coupage dans la limite de 85/15				manipulations
E_LIES_NV	**Lies/Bourbes/DRA** Encore en stock dans la cuverie lors de la déclaration SV12 /DRA (achat en totalité raisins d'un domaine)				volume-produit
E_AUTRES_ENTREES_NV	**Autres entrées (hors achats)**			X	autres-entrees

	Entrées pour lesquelles aucune case spécifique n'est prévue (observation obligatoire)				

Tableau des sorties :

Code opération BIVB	Description	Justificatif	Destination	Obs obligatoire	Code opération CIEL droits-suspendus
S_VENTE_NV	**Ventes** bouteilles, bib, vrac,…	X	X		Si **TypeJustificatif=DSA/DSAC/Facture** => Si Sortie en acquitté=> ventes-france-crd-suspendus =>sinon sorties-sans-paiement-droits Si **TypeJustificatif=DAE/DAA/DAC** => sorties-sans-paiement-droits Si **TypeJustificatif=CRD** => =>Si Capsules personalisées=> ventes-france-crd-suspendus, =>Si Collectives en Droits acquittés=> ventes-france-crd-acquittes, =>Si Collectives en Droits suspendus - ventes-france-crd-suspendus
S_TRAVAIL_A_FACON_NV	**Elaboration à façon** Sortie pour prestation à façon effervescents/mousseux	X			travail-a-facon

S_TRAVAIL_A_FACON_SANS_SORTIE_CHAI_NV	**Travail à façon (sans sortie de chai)** Travail à façon effervescents/mousseux sans sortie de chai.				travail-a-facon
S_RETOUR_CRB_NV	**Sorties bouteilles CRB** Expédition chez Viticulteur: bouteilles CRB après travail à façon	X	X		Si **TypeJustificatif=DSA/DSAC/Facture** => Si Sortie en acquitté=> ventes-france-crd-suspendus =>sinon sorties-sans-paiement-droits Si **TypeJustificatif=DAE/DAA/DAC** => sorties-sans-paiement-droits Si **TypeJustificatif=CRD** => =>Si Capsules personalisées=> ventes-france-crd-suspendus, =>Si Collectives en Droits acquittés=> ventes-france-crd-acquittes, =>Si Collectives en Droits suspendus - ventes-france-crd-suspendus
S_SUITE_PRESTATION_NV	**Sorties suite à prestations** Embouteillage, étiquetage, filtration, traitement oenologique, …	X	X		
S_RESERVE_NV	**Vin de Réserve** Vin de Réserve. Uniquement valable pour les crémants				replis-declassement-transfert-changement-appellation
S_LIBERATION_VCI_NV	**Libération VCI** Sortie pour achat en AOC				revendication-vci

S_CONSO_FAMILIALE_DEGUST_SUR_PLACE_NV	**Dégustations sur place / blles pour analyses** Sortie sans paiement de droits				consommation-familiale-degustation
S_CADEAU_NV	**Cadeaux / échantillons / salons / sorties (hors vente)** Sortie avec paiement de droits	X	X		Si **TypeJustificatif=DSA/DSAC/Facture** => Si Sortie en acquitté=> ventes-france-crd-suspendus =>sinon sorties-sans-paiement-droits Si **TypeJustificatif=DAE/DAA/DAC** => sorties-sans-paiement-droits Si **TypeJustificatif=CRD** => =>Si Capsules personalisées=> ventes-france-crd-suspendus, =>Si Collectives en Droits acquittés=> ventes-france-crd-acquittes, =>Si Collectives en Droits suspendus - ventes-france-crd-suspendus
S_EMBOUTEILLAGE_HORS_CHAI_NV	**Embouteillage, prestations (hors chai)** Sortie pour prestation embouteillage, étiquetage, etc, effectuée hors chai	X			embouteillage
S_PERTES_MANIPULATION_SOUSTIRAGE_NV	**Pertes/ Manipulations/ Soutirage** Suite à manipulations. Pertes non-accidentelles dans les taux forfaitaires (embouteillage)				autres-mouvements-internes
S_DISTILLATION_NV	**Distillation à façon** Sortie pour distillation marc/fine/ratafia	X			distillation-a-facon

~~**S_DISTILLATION_SANS_SORTIE_CHAI_NV**~~	~~**Distillation à façon (sans sortie de chai)**~~ ~~Distillation marc/fine/ratafia sans sortie de chai.~~ **SERA RETIRÉ 2ieme semestre 2019**				~~replis-declassement-transfert-changement-appellation~~
S_MOUVEMENTS_INTERNES_SANS_SORTIE_CHAI_NV	**Mouvements internes (Marc, Fine et autres spiritueux)** Pour mise en bouteille (sans sortie de chai) Remplace l'opération **S_DISTILLATION_SANS_SORTIE_CHAI_NV**				replis-declassement-transfert-changement-appellation
S_FABRICATION_AUTRE_PRODUIT_NV	**Fabrication Autre Produit** Vinaigre, liqueurs, etc.				fabrication-autre-produit
S_ACCIDENT_CAVE_NV	**Accident en cave** Disparition du produit (faire déclaration écrite douanes)			X	autres-sorties
S_DESTRUCTION_CTRL_DOUANE_NV	**Destruction suite contrôle douane**			X	autres-sorties
S_RELOGEMENT_NV	**Relogement suite autorisation** Sortie pour relogement. Retour obligatoire avant 31/07. Il faut une autorisation des douanes pour le relogement.	X			relogement
S_LIES_BOURBES_NV	**Sortie Lies/Bourbes/DRA** Pour passage du distillateur	X			sorties-definitives
S_MANQUANTS_TAXABLES_NV	**Manquants taxables pour la 1er DRM de l'exercice** Suite calcul DAI si manquants taxable			X	autres-sorties

S_CONTRE_ECRITURE_NV	**Contre écriture** Contre écriture stock suite erreur mois antérieur.			X	autres-sorties
S_COUPAGE_NV	**Coupage 85/15** Coupage dans la limite de 85/15				autres-mouvements-internes
S_TRANSFERT_LOGISTIQUE_NV	**Transfert logistique** Sortie définitives en suspension chez un entrepositaire agréé	X			sorties-definitives
S_AUTRES_SORTIES_NV	**Autres sorties (hors ventes)** Sorties définitives en suspension pour lesquelles aucune case spécifique n'est prévue (observation obligatoire).			X	autres-sorties

Types d'opérations à utiliser le pour le compte en droits acquittés

Ce chapitre liste les types d'opérations, entrées et sorties, à utiliser dans le fichier XML à intégrer dans ***DEMAT'VIN NV*** pour une comptabilité matière en droits acquittés. D'autres opérations pourront être ajoutées par la suite en fonction des besoins ou en fonction de l'évolution du fichier DRM douane.

Tableau des entrées :

Code opération BIVB	Description	Justificatif	Destination	Obs obligatoire	Code opération CIEL droits-acquittes
E_ACQ_ACHAT_NV	**Achats produits (blles, bib, etc.)**	X			achats

E_ACQ_TRAVAIL_A_FACON_NV	**Retour: Travail à façon** Retour prestation à façon effervescents/mousseux	X			autre-entrees
E_ACQ_RETOUR_PRODUITS_SORTIS_ACQUITTE_NV	**Retour: Produits expédiés en acquittés**	X			autre-entrees
E_ACQ_RELOGEMENT_NV	**Retour: Relogement suite autorisation** Produit relogé chez un tiers, suite autorisation douanes	X			autre-entrees
E_ACQ_EXCEDENT_INVENTAIRE_NV	**Excèdent suite à Inventaire** Lors d'un contrôle douanes ou un inventaire			X	autre-entrees
E_ACQ_CONTRE_ECRITURE_NV	**Contre écriture** Contre écriture stock suite erreur mois antérieur.			X	autre-entrees

Tableau des sorties :

Code opération BIVB	Description	Justificatif	Destination	Obs obligatoire	Code opération CIEL droits-acquittes
S_ACQ_VENTE_NV	**Ventes** Ventes bouteilles, bib, petit vrac, matière première (spiritueux alcool)…	X	X		ventes
S_ACQ_CONSO_FAMILIALE_DEGUST_SUR_PLACE_NV	**Dégustations sur place / blles pour analyses** Sortie sans paiement de droits				autres-sorties

S_ACQ_ACCIDENT_CAVE_NV	**Accident en cave** Disparition du produit (faire déclaration écrite douanes)			X	autres-sorties
S_ACQ_RELOGEMENT_NV	**Relogement suite autorisation** Sortie pour relogement. Retour obligatoire avant 31/07. Il faut une autorisation des douanes pour le relogement.	X			replacement-suspension
S_ACQ_CADEAU_NV	**Cadeaux**	X	X		ventes
S_ACQ_CONTRE_ECRITURE_NV	**Contre écriture** Contre écriture stock suite erreur mois antérieur.			X	autres-sorties

Note : les libellés opération en DEMAT'VIN peuvent évoluer avec le temps.

Les codes opérations CIEL sont les noms des éléments utilisés dans le Contrat de service avec les interprofessions vitivinicoles de CIEL

V.REMARQUES METIER

Alcools/vieillissement

Pour gérer la problématique des comptes de vieillissement pour les alcools, plusieurs nouveaux produits ont été ajoutés par le BIVB dans la liste des produits.

Ces produits sont :

- MARC DE BOURGOGNE VIEILLISSEMENT, catégorie fiscale : ALCOOL
- MARC DE VIEILLISSEMENT JURA, catégorie fiscale ALCOOL
- FINE DE BOURGOGNE VIEILLISSEMENT, catégorie fiscale : ALCOOL
- MATIERES PREMIERES ALCOOLS, catégorie fiscale ALCOOL
- MATIERES PREMIERES SPIRITUEUX, catégorie fiscale ALCOOL*
- Etc.

Ces produits seront accessibles par le biais du web service ***getListeProduits***.

Pour déclarer les alcools en compte de vieillissement utiliser soit MATIERES PREMIERES ALCOOLS soit FINE DE BOURGOGNE VIEILLISSEMENT, MARC DE BOURGOGNE VIEILLISSEMENT.

Vous pouvez utiliser la mention valorisante pour indiquer le n° du compte de vieillissement (CV0, CV1,…, CV10) mais ceci n'est pas une obligation. Coté CIEL nous enverrons uniquement le produit.

Le TAV de ces produits est obligatoirement à 100%.

Ces produits ne doivent pas se retrouver dans des opérations qui engendrent la liquidation. Ils sont utilisés uniquement en interne.

Les modifications suivantes ont été apportées à CIEL à ce sujet :

1°) La saisie des matières premières dans les produits depuis octobre 2016.

Les produits concernés par le libellé « matières premières » dans CIEL sont ceux que les producteurs d'alcools et de boissons alcooliques sont amenés à mettre en œuvre lors d'opérations de distillation. Il s'agit de produits non finis, non commercialisables et non consommables en l'état, peu importe le mode de conditionnement.

Ces libellés sont proposés uniquement aux distillateurs/producteurs d'alcools, régénérateurs, dénaturateurs d'alcools, utilisateurs d'alcools en exonération, fournisseurs à UT et aux entrepositaires agréés viticoles (récoltants vinificateurs, négociants vinificateurs et caves coopératives).

Deux libellés « matières premières » sont proposés aux télédéclarants dans le menu déroulant des alcools, avec un TAV à 100 % non modifiable : un libellé « matières premières spiritueux » et un libellé « matières premières alcools ». Ces libellés sont proposés à la saisie seulement pour la balance des stocks en droits suspendus. La saisie de ces libellés ne permet pas de sorties taxables ni de compensation. Ces libellés ne peuvent pas servir à alimenter des replacements ou des crédits de droits.

Liste des produits non-INAO

L'identification des produits se faite :

- Grace aux codes **CIEL** pour les produits correspondant aux catégories fiscales
- Grace aux codes **BIVB** pour certains produits spéciaux (réserve crémant, fine, marc)

Produit	Code BIVB et CIEL
Alcools autres que rhums <= 18 % vol	**ALCOOL_AUTRE_INF_18**
Alcools autres que rhums <= 18 % vol - premix	**ALCOOL_AUTRE_INF_18_PREMIX**
Alcools autres que rhums > 18 % vol.	**ALCOOL_AUTRE_SUP_18**
Autres alcools – alcools autres que rhums traditionnels des DOM <= 18 % vol. ou spiritueux importes d'un autre DOM	**AUTRES_ALCOOLS_INF_18**
Autres alcools – alcools autres que rhums traditionnels des DOM <= 18 % vol. ou spiritueux importes d'un autre DOM - premix	**AUTRES_ALCOOLS_INF_18_PREMIX**

Autres alcools – alcools autres que rhums traditionnels des DOM > 18 % vol. ou spiritueux importes d'un autre DOM	**AUTRES_ALCOOLS_SUP_18**
Autres produits intermediaires que VDN et VDL AOP <= 18 % vol.	**AUTRES_PI_INF_18**
Autres produits intermediaires que VDN et VDL AOP <= 18 % vol. - premix	**AUTRES_PI_INF_18_PREMIX**
Autres produits intermediaires que VDN et VDL AOP > 18 % vol.	**AUTRES_PI_SUP_18**
Bieres < 2,8 % vol.	**BIERE_INF_2_8**
Bieres < 2,8 % vol. - premix	**BIERE_INF_2_8_PREMIX**
Bieres > 18 % vol. (10000 hl < petite brasserie <= 50000 hl)	**BIERE_SUP_18_PETITE_BRASSERIE_50000**
Bieres > 18 % vol. (50000 hl < petite brasserie <= 200000 hl)	**BIERE_SUP_18_PETITE_BRASSERIE_200000**
Bieres > 18 % vol. (brasseries taux normal)	**BIERE_SUP_18_BRASSERIE_TAUX_NORMAL**
Bieres > 18 % vol. (petite brasserie <= 10000 hl)	**BIERE_SUP_18_PETITE_BRASSERIE_10000**
Bieres > 2,8 % vol. (10000 hl < petite brasserie <= 50000 hl)	**BIERE_SUP_2_8_PETITE_BRASSERIE_50000**
Bieres > 2,8 % vol. (10000 hl < petite brasserie <= 50000 hl) - premix	**BIERE_SUP_2_8_PETITE_BRASSERIE_50000_PREMIX**
Bieres > 2,8 % vol. (50000 hl < petite brasserie <= 200000 hl)	**BIERE_SUP_2_8_PETITE_BRASSERIE_200000**
Bieres > 2,8 % vol. (50000 hl < petite brasserie <= 200000 hl) - premix	**BIERE_SUP_2_8_PETITE_BRASSERIE_200000_PREMIX**
Bieres > 2,8 % vol. (brasseries taux normal)	**BIERE_SUP_2_8_BRASSERIE_TAUX_NORMAL**
Bieres > 2,8 % vol. (brasseries taux normal) - premix	**BIERE_SUP_2_8_BRASSERIE_TAUX_NORMAL_PREMIX**
Bieres > 2,8 % vol. (petite brasserie <= 10000 hl)	**BIERE_SUP_2_8_PETITE_BRASSERIE_10000**
Bieres > 2,8 % vol. (petite brasserie <= 10000 hl) – premix	**BIERE_SUP_2_8_PETITE_BRASSERIE_10000_PREMIX**
Boissons fermentees autres que le vin et la biere	**BOISSONS_FERMENTEES_AUTRES**
Boissons fermentees autres que le vin et la biere - premix	**BOISSONS_FERMENTEES_AUTRES_PREMIX**
Cidres	**CIDRES**
Eau de Vie	**EAUDEVIE**
Fine	**FINE**
Fine de vieillissement	**FINE_VIEILLISSEMENT**
Hydromels	**HYDROMELS**
Hydromels - premix	**HYDROMELS_PREMIX**
Marc de Bourgogne	**MARC**
Marc de vieillissement	**MARC_VIEILLISSEMENT**
Matieres premieres alcool	**MP_ALCOOL**
Matieres premieres spiritueux	**MP_SPIRITUEUX**
Petilants	**PETILLANTS**
Petilants - premix	**PETILLANTS_PREMIX**
Poires	**POIRES**
Ratafia Blanc	**RATAFIAB**
Ratafia Rouge	**RATAFIAR**

Reserve vin de base Cremant de Bourgogne blanc	RESERVEB
Reserve vin de base Cremant de Bourgogne blanc (5000-5500 pieds)	RESERVE_INF_5500B
Reserve vin de base Cremant de Bourgogne rose	RESERVES
Reserve vin de base Cremant de Bourgogne rose (5000-5500 pieds)	RESERVE_INF_5500S
~~Rhums DOM et tafias Guadeloupe~~	~~RHUM_GUADELOUPE~~
~~Rhums DOM et tafias Guynae~~	~~RHUM_GUYANE~~
~~Rhums DOM et tafias Martinique~~	~~RHUM_MARTINIQUE~~
~~Rhums DOM et tafias Reunion~~	~~RHUM_REUNION~~
Rhums tiers (hors DOM) et autres rhums	RHUM_TIERS_ET_AUTRES
Rhums traditionnels des DOM commercialises en metropole dans le cadre des dispositions de l'article 403-I.2° du CGI	RHUM_TRADITIONNEL_DOM_ART_2
Rhums traditionnels des DOM commercialises en metropole dans le cadre du contingent fiscal prevu à l'article 403-I.1° du CGI	RHUM_TRADITIONNEL_DOM_ART_1
~~Spiritueux à base d'alcools de cru Guadeloupe <= 18 % vol.~~	~~SPIRITUEUX_GUADELOUPE_INF_18~~
~~Spiritueux à base d'alcools de cru Guadeloupe <= 18 % vol. - premix~~	~~SPIRITUEUX_GUADELOUPE_INF_18_PREMIX~~
~~Spiritueux à base d'alcools de cru Guadeloupe > 18 % vol.~~	~~SPIRITUEUX_GUADELOUPE_SUP_18~~
~~Spiritueux à base d'alcools de cru Guyane <= 18 % vol.~~	~~SPIRITUEUX_GUYANE_INF_18~~
~~Spiritueux à base d'alcools de cru Guyane <= 18 % vol. - premix~~	~~SPIRITUEUX_GUYANE_INF_18_PREMIX~~
~~Spiritueux à base d'alcools de cru Guyane > 18 % vol.~~	~~SPIRITUEUX_GUYANE_SUP_18~~
~~Spiritueux à base d'alcools de cru Martinique <= 18 % vol.~~	~~SPIRITUEUX_MARTINIQUE_INF_18~~
~~Spiritueux à base d'alcools de cru Martinique <= 18 % vol. - premix~~	~~SPIRITUEUX_MARTINIQUE_INF_18_PREMIX~~
~~Spiritueux à base d'alcools de cru Martinique > 18 % vol.~~	~~SPIRITUEUX_MARTINIQUE_SUP_18~~
~~Spiritueux à base d'alcools de cru Reunion <= 18 % vol.~~	~~SPIRITUEUX_REUNION_INF_18~~
~~Spiritueux à base d'alcools de cru Reunion <= 18 % vol. - premix~~	~~SPIRITUEUX_REUNION_INF_18_PREMIX~~
~~Spiritueux à base d'alcools de cru Reunion >18 % vol.~~	~~SPIRITUEUX_REUNION_SUP_18~~
VDN et VDL AOP < 18 % vol.	VDN_VDL_AOP_SUP_18
VDN et VDL AOP <= 18 % vol.	VDN_VDL_AOP_INF_18
Vins mousseux avec IG – AOP	VM_IG_AOP
Vins mousseux avec IG – IGP	VT_SANS_IG_AUTRES
Vins mousseux etrangers	VM_ETRANGERS
Vins mousseux sans IG – autres	VM_SANS_IG_AUTRES
Vins mousseux sans IG – vins de cepage	VM_SANS_IG_CEPAGE
Vins tranquilles avec IG – AOP	VT_IG_AOP
Vins tranquilles avec IG – IGP	VT_IG_IGP
Vins tranquilles etrangers	VT_ETRANGERS

Vins tranquilles sans IG – autres	**VT_SANS_IG_AUTRES**
Vins tranquilles sans IG – vins de cepage	**VT_SANS_IG_CEPAGE**
Vins tranquilles étrangers - premix	**VT_ETRANGERS_PREMIX**
Vins mousseux étrangers - premix	**VM_ETRANGERS_PREMIX**
Vins tranquilles sans IG - vins de cépage - premix	**VT_SANS_IG_CEPAGE_PREMIX**
Vins tranquilles sans IG - autres - premix	**VT_SANS_IG_AUTRES_PREMIX**
Vins mousseux sans IG - vins de cépage - premix	**VM_SANS_IG_CEPAGE_PREMIX**
Vins mousseux sans IG - autres - premix	**VM_SANS_IG_AUTRES_PREMIX**
Autres produits intermédiaires que VDN et VDL AOP > 18 % vol. hors CSS	**AUTRES_PI_SUP_18_HORS_CSS**
Alcools autres que rhums > 18 % vol. hors CSS	**ALCOOL_AUTRE_SUP_18_HORS_CSS**
Cidres < 8,5% vol.	**CIDRES_INF_8_5**
Poirés < 8,5% vol.	**POIRES_INF_8_5**
Hydromels < 8,5% vol.	**HYDROMELS_INF_8_5**
Hydromels < 8,5% vol. - premix	**HYDROMELS_INF_8_5_PREMIX**
Pétillants < 8,5% vol.	**PETILLANTS_INF_8_5**
Pétillants < 8,5% vol. - premix	**PETILLANTS_INF_8_5_PREMIX**

COMPENSATION CIEL

Les éléments pour le calcul de la compensation dans CIEL sont envoyés par DEMAT'Vin. Sous CIEL, il vous suffira de faire la demande de compensation sur le global de vos produits.